

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Nantes



Christophe HERVOUET
Président du tribunal
administratif de Nantes



Effectifs de la juridiction :

129

personnes dont :

59

magistrats

70

agents de greffe
et aides à la décision

L'année 2023 restera particulière pour le tribunal, désormais deuxième de France au regard du nombre d'affaires enregistrées.

Les magistrats et agents de greffe ont fait preuve d'une grande résilience après les attaques dont la juridiction a fait l'objet au printemps 2023 en marge des manifestations contre le projet de réforme des retraites. Si d'importants dégâts matériels ont été causés par l'intrusion violente de casseurs au sein même du tribunal, le service public de la justice ne s'est toutefois pas interrompu, des audiences ayant pu être tenues, au lendemain de ces événements, dans la salle d'audience de la cour administrative d'appel de Nantes.

Doté dorénavant de treize chambres, dont quatre dédiées au traitement du contentieux des refus de visas d'entrée sur le territoire français, compétence qu'il détient exclusivement au niveau national, et une en charge des référés urgents, le tribunal a enregistré en 2023 près de 14 % d'affaires de plus qu'en 2022, soit 19 254, et a jugé 10 % d'affaires de plus, soit 16 352, ce qui est très largement supérieur à la moyenne nationale.

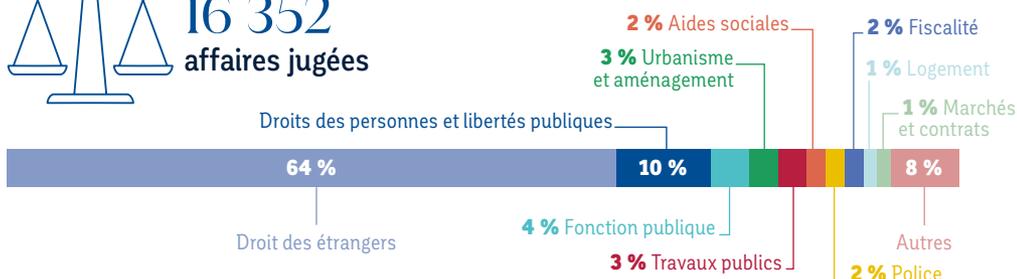
Deux tendances sont particulièrement remarquables :

- la part du contentieux relatif aux droits des étrangers (visas, séjour, éloignement) s'établit à près de 63 % du total des affaires enregistrées ;
- le nombre d'affaires traitées par le pôle des urgences, composé de quatre magistrats, quatre greffiers et deux aides à la décision, a atteint cette année le chiffre de 3 174, soit une hausse de près de 25 % par rapport à 2022.

2023 en chiffres



16 352
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



3 174

affaires jugées en urgence (référés)

+ 25 % par rapport à 2022



11 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

- 61 jours par rapport à 2022

85,3 %

des recours déposés par téléprocédure



37,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



86,6 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



41

médiations engagées
33 % de taux de réussite